

# Fondation autochtone de guérison



R  
A  
P  
P  
O  
R  
T  
2  
0  
0  
0  
L  
E  
U  
N  
N  
A

**Fondation  
autochtone  
de guérison  
2000 Rapport  
annuel**

2	Message du Président
3	Historique
4	Conseil d'administration
7	Respecter nos obligations juridiques
9	Administration
10	Processus d'évalua- tion des propositions
11	Revue du processus de financement
14	Meilleures pratiques
15	Modification des thèmes du programme
16	Centres de guérison
17	Recherche et développement de documents de référence
18	Cycles d'attribution
20	Maillage
23	États financiers
35	Annexe

*Dans notre vision d'avenir, ceux qui ont été affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats ont confronté les expériences traumatisantes qu'ils ont vécu et ont guéri une grande partie de leurs blessures. Ils ont brisé le cycle des abus et ont développé, de manière significative, leurs capacités au niveau individuel, familial, communautaire et national, jetant ainsi les bases d'un plus grand bien-être pour eux-mêmes et les générations futures.*

*Notre mission est d'appuyer les peuples autochtones et de les encourager à concevoir, développer et renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.*

*Nous nous considérons comme les facilitateurs d'un processus de guérison qui aidera les Autochtones à s'aider eux-mêmes. Notre rôle est de leur fournir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des initiatives répondant aux besoins de guérison, pour éduquer et créer chez le public un climat de compréhension. Nous travaillons également à encourager la participation des autres Canadiens au processus de guérison et nous les invitons à s'avancer avec nous sur la voie de réconciliation.*

*Nous privilégions une approche holistique, propice à la guérison, la réconciliation et l'autodétermination. Nous nous engageons à cibler toutes les formes et manifestations – directes et indirectes – des abus et de leurs répercussions intergénérationnelles en nous appuyant sur la force et la détermination des peuples autochtones. Nous encourageons les approches centrées sur les besoins des personnes, des familles et de l'ensemble de la communauté autochtone. Nous considérons que la prévention des abus ainsi que le processus de réconciliation entre victimes et abuseurs, entre peuples autochtones et autres Canadiens sont des facteurs cruciaux pour la santé et la prospérité des collectivités.*

*En investissant de manière stratégique les ressources qui nous ont été confiées et en contribuant à établir un climat sécurisant caractérisé par la confiance, la compréhension et la bonne volonté, nous générons les ressources et les moyens qui nous permettront d'appuyer les autochtones, qu'ils soient Métis, Inuits ou des Premières Nations, vivant sur et hors-réserve, inscrits ou non-inscrits. Nous les encourageons ainsi à s'engager pleinement dans des démarches de guérison aptes à répondre efficacement aux besoins et circonstances diversifiées de nos communautés.*

## *Message du Président*

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Fondation autochtone de guérison pour l'année 2000, qui englobe les activités de la Fondation pour l'année fiscale débutant le 1er avril 1999 et se terminant le 31 mars 2000.

L'année qui vient de s'écouler a été une période très dynamique, et les défis n'ont pas manqué. La Fondation autochtone de guérison a maintenant deux ans; il y a un an à peine, le 23 juin 1999, nous annoncions le financement de 35 projets. Au 12 juin 2000, 212 contrats sont en place, pour un total de 41,8 millions de dollars.

Nous n'aurions pu accomplir tout ceci sans le concours de nombreuses personnes. Je viens, de la part de la Fondation, offrir tous nos remerciements à tous ceux et celles qui ont participé au travail décrit dans ce rapport - Aînés, Survivants, évaluateurs externes, membres du Conseil d'administration (anciens et actuels) et membres du personnel. Un grand merci à toutes les personnes qui, au cours des deux dernières années, ont assisté à nos assemblées et nous ont fait part de leurs critiques constructives, leurs commentaires, conseils et suggestions.

Notre mission est d'appuyer les peuples autochtones et de les encourager à concevoir, développer et renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. Il nous reste trois années pour allouer ou engager les fonds qui nous ont été accordés. Les Survivants nous ont fait part de leur désir de voir ces fonds acheminés le plus rapidement possible vers les communautés. Ils nous ont également demandé d'investir avec sagesse les fonds qu'ils nous ont confiés. Nous avons pris les mesures nécessaires à cet effet.

Nous avons relevé les défis imposés par une organisation en pleine croissance. Le nombre des employés se chiffre maintenant à reflétant les efforts requis pour améliorer l'aide qui doit être fournie aux individus, organisations et communautés à travers tout le Canada. Nous n'avons épargné aucun effort pour répondre aux besoins des personnes survivantes tout en maintenant nos coûts d'opération à un niveau minimum.

Ce rapport annuel nous permet de jeter un regard en arrière, et de contempler une année entière de raffinements, d'innovations

et d'accomplissements. Afin d'optimiser les ressources de la Fondation et de les rendre plus accessibles, nous avons révisé le Guide du programme. Celui-ci reflète maintenant les améliorations que nous avons apportées aux processus de financement et d'évaluation. Nous avons lancé un appel de propositions pour les Centres de guérison et organisé des ateliers d'élaboration de propositions dans plus de 50 communautés. Conformément à notre mandat de transparence, l'an dernier, nous avons tenu quatre assemblées régionales à travers le Canada. Cette année, nous en tiendrons d'autres. Nos autres accomplissements incluent le remaniement de notre site Web et l'ajout de deux coordinateurs chargés de l'examen des programmes. Ces coordinateurs appuieront nos efforts et nous aideront ainsi à approfondir nos connaissances sur les meilleures pratiques de guérison et de les partager avec nos projets financés. Les pages de ce rapport vous offrent une liste plus complète de ces accomplissements.

Le département des Communications s'est concentré surtout sur les projets. Nos efforts se porteront cette année sur la réconciliation : nous encouragerons les Canadiens à s'engager avec nous sur la voie de la réconciliation. Dans cette optique, nous avons approuvé une stratégie intégrée de communication qui guidera les activités de sensibilisation du public envers la question des pensionnats et de leurs effets. La Fondation doit assumer sa propre responsabilité envers le travail de guérison et de réconciliation. Au cours des mois à venir, nous redoublerons nos efforts pour contacter le public canadien, y compris le gouvernement, les églises et le secteur privé.

L'année que nous avons entamée nous entraînera certainement vers de nouvelles améliorations, au fur et à mesure que nous recherchons des moyens plus efficaces de répondre aux besoins des survivants, de leurs familles et de leurs descendants. Comme dans le passé, les idées et suggestions des Autochtones, des Survivants en particulier, dirigeront l'évolution de la Fondation. Notre vision d'avenir, elle non plus, n'a pas changé : ceux qui ont été affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, ainsi que les communautés, ont brisé le cycle des abus et ont jeté les bases d'un plus grand bien-être pour leurs nations.

Masi.



## *Historique*

La Fondation autochtone de guérison a été créée en 1998, afin d'administrer les fonds de 350 millions de dollars remis aux peuples autochtones par le gouvernement fédéral. Ce montant unique devra financer des projets communautaires et payer les dépenses sur une période de dix années. La Fondation est un organisme à but non lucratif. Elle n'est pas un organisme gouvernemental.

Un Conseil d'administration composé de dix-sept administrateurs dirige la Fondation. Notre Conseil reflète la diversité de la population autochtone du Canada. Les buts de la Fondation autochtone de guérison sont précisés dans l'Énoncé de mission suivant :

Notre mission est d'appuyer les peuples autochtones et de les encourager à concevoir, développer et renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

De plus, le Conseil d'administration a un Énoncé de vision qui décrit brièvement son rôle dans le processus de guérison. Voici ce que dit l'Énoncé de vision :

Le rôle du Conseil est d'aider les Autochtones à s'aider eux-mêmes en : leur allouant des fonds pour les projets de guérison, favorisant le processus de prise de conscience face aux besoins de guérison et en encourageant le développement des connaissances en matière de guérison, et gagnant l'appui du public canadien.

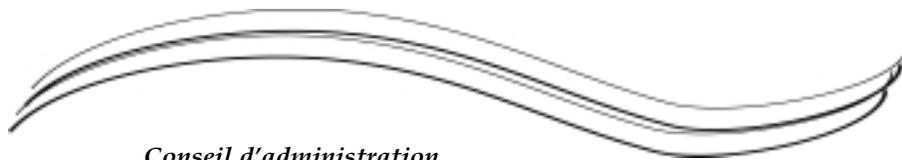
Le Conseil privilégie une approche de guérison holistique. Le Conseil a pour but de renforcer les capacités de guérison des peuples autochtones en s'attaquant à leurs besoins et en contrant les abus. Ce but englobe les Autochtones, leurs familles et leur communautés. Le

Conseil considère que trois choses sont essentielles pour construire des communautés saines : la prévention de la violence, la guérison des abuseurs et des victimes ou leur réconciliation, et la guérison ou la réconciliation entre les peuples autochtones et les autres Canadiens.

Le Conseil fait appel à tous les peuples autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats – peuples Métis, Inuit et des Premières nations (qu'ils habitent dans les réserves ou hors réserves, qu'ils soient des Indiens inscrits ou non et qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes), en les encourageant à participer pleinement au processus de guérison. Le Conseil reconnaît que la guérison peut signifier différentes choses pour différents groupes. Sachant que les besoins de guérison varient d'un groupe à l'autre, le Conseil appuie des méthodes de guérison répondant à ces besoins diversifiés.

Le Conseil veut s'assurer que les Autochtones ayant subis des traumatismes pourront s'attaquer à ceux-ci de manière constructive, qu'ils pourront briser le cycle des abus, et que leur guérison prendra place à de nombreux niveaux.

Dans le grand mouvement de guérison qui anime actuellement les communautés autochtones, la Fondation autochtone ne joue pas un rôle majeur. Le fonds de guérison de 350 millions de dollars qu'elle administre ne peut être considéré comme le seul et unique moyen à notre disposition pour guérir. Nous encourageons plutôt les communautés autochtones à considérer le fonds de guérison de la Fondation comme un appui qui vient s'ajouter aux services de guérison qui existent déjà, ou les compléter. Bien que le Financement de la Fondation aide à combler les lacunes dans les services, nos fonds ne sont PAS destinés à remplacer les programmes ou services existants qui bénéficient déjà d'un financement.



## *Conseil d'administration*

### **GEORGES HENRY ERASMUS**

Né le 8 août 1948 à Fort Rae, Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), Canada. *Études* : Diplôme d'études secondaires, Yellowknife, T.N.-O. *Fonction principale* : président, Fondation autochtone de guérison. Adresse: Fondation autochtone de guérison, 75, rue Albert, pièce 801 Ottawa (Ontario) K1P 5E7, téléphone (613) 237-4441. *Affiliation* : secrétaire, conseil de bande indienne, Yellowknife, T.N.-O. (1969-71); organisateur et président, Association communautaire d'habitation, Yellowknife, T.N.-O. (1969-72); conseiller auprès du président, Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest (1970-71); travailleur sur le terrain et directeur régional du personnel, Compagnie des Jeunes Canadiens (1970-73); président, University Canada North (1971-75); directeur, Programme de mise en valeur des collectivités, Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest (devenue plus tard la Nation dénée) (1973-76); président, Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest/Nation dénée (1976-83); président, Denendeh Development Corporation (1983); vice-chef élu du Nord, Assemblée des Premières nations (1983-85); Chef national élu, Assemblée des Premières nations, Ottawa, Canada, (1985); Chef national réélu (1988-91); co-président, Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA), Ottawa, Canada (1991-1996); président, Fondation pour la guérison des Autochtones, Ottawa, Canada (1998); *Qualité de membre* : membre honoraire, Société historique de l'Ontario (1990). *Distinctions honorifiques, prix/décorations* : représentant du Canada au Indigenous Survival International (1983); délégué canadien aux conférences internationales du Conseil mondial des peuples indigènes (1984-85); directeur nommé au Fond mondial pour la nature Canada (1987); récipiendaire de l'Ordre du Canada (1987); nomination à la Commission du Monument canadien pour les droits de la personne (1987); membre du conseil d'administration, Fondation de recherches, Enquête énergétique, opération de démantèlement (1988-98); membre honoraire du comité, Jeunesse internationale pour la paix (1988); membre du conseil consultatif, Earth Circle Foundation (1988); doctorat honorifique en droit de Queen's University, (1989), University of Toronto, (1992), University of Winnipeg, (1992), York University, (1992), University of British Columbia, (1993), Dalhousie University, (1997), University of Alberta, (1997); distinction honorifique pour service public par un Autochtone (1998); conseil d'administration, Jour de la terre (1990); conseil d'admin-

istration, Tournée de Solidarité et action unie vers l'environnement (SAUVE) (1990); récompenses dans le domaine artistique, académique, et récompenses sportives. *Intérêts* : lecture, voyages, activités en plein air, canotage et les arts. *Publication* : coauteur, *Drumbeat : Anger and Renewal in Indian Country* (Summer Hill Publishers, 1990).

### **GARNET ANGECONEB**

Diplômé en journalisme de l'Université de l'Ouest de l'Ontario, M. Angeconeb est un Ojibway de Sioux Lookout qui oeuvre à titre d'expert-conseil. Ancien directeur de Wawatay Native Communications Society, il a également été directeur exécutif de l'Alliance des Premières nations indépendantes. Au fil des ans, il s'est occupé de divers dossiers et projets associés à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations portant sur l'éducation, la santé, la justice, le développement économique, l'administration, la planification et les politiques. Dans le cadre de ses fonctions actuelles d'expert-conseil, il se spécialise dans les relations avec les médias, les stratégies de communication et de relations publiques, la création d'équipes, l'animation de rencontres, la rédaction et la recherche.

### **JEROME BERTHELETTE**

Monsieur Berthelette est directeur régional de la Direction générale des services médicaux de Santé Canada, région du Manitoba. Il fait partie de la Nation Ahnishnabes de Sagkeeng. Il a obtenu sa licence en droit de l'Université de l'Ouest de l'Ontario et il a été admis au barreau en 1984. Monsieur Berthelette est président de l'Institut Vanier de la famille et il a occupé, de 1986 à 1991, le poste de directeur exécutif de l'Association nationale des centres d'amitié. Il a également agi en qualité de secrétaire de la Commission royale sur les peuples autochtones, de 1991 à 1993.

### **ROSE MARIE BLAIR -SMITH**

Madame Blair-Smith est membre du Clan Crow de la Première Nation de White River. Elle détient un diplôme en Travail social. Outre ses années de services en tant que Chef de sa communauté des Premières Nations, elle a occupé divers postes politiques au Conseil des Premières Nations du Yukon.

En tant que Vice-présidente du département des programmes sociaux, elle a mis en œuvre plusieurs projets pour combattre les effets du système des pensionnats sur les membres des Premières Nations du Yukon. Rose-Marie a joué un rôle-clé dans l'organisation de la Conférence circumpolaire sur la santé. Elle a également mené des recherches dans le domaine de l'autonomie gouvernementale pour les accords territoriaux du Yukon. Au fil des années, Rose-Marie a siégé sur plusieurs comités, y compris le Conseil du Service des eaux du Territoire du Yukon, le Conseil des gouverneurs du Collège du Yukon, Le Comité d'enseignement et de formation de la Première Nation de White River, et le Comité directeur de la Révision de la Loi sur l'éducation. Elle est actuellement inscrite au programme d'éducation des enseignants autochtones du Yukon. Rose-Marie est la grand-mère dévouée de Nantsana et la mère de Joleen et Curtis. En tant que survivante du Couvent King Jesus, elle continue de réapprendre sa culture et sa langue et s'efforce de les transmettre à la jeune génération.

#### ANGUS COCKNEY

Monsieur Cockney est un Inuk de Tuktoyaktuk des T. N.-O. En 1962, il est allé vivre à Inuvik et il a fréquenté jusqu'en 1976 Grollier Hall, un pensionnat pour les étudiants de l'Arctique de l'Ouest. M. Cockney est maintenant propriétaire de l'entreprise Icewalker Canada. Il se spécialise dans le domaine de l'expression ou de la communication orale motivationnelle; de plus, il est un artiste oeuvrant dans divers média. Premier Inuk à skier jusqu'au pôle Nord, il se sert de son expérience personnelle comme plateforme pour parler de l'approche de la définition d'objectifs, de motivation et d'engagement personnel, de participation. Ses oeuvres sur pierre ont été exposées au pays et également ailleurs dans le monde. Il s'est distingué parmi les artistes Inuit contemporains. De 1988 à 1997, il a oeuvré à titre de spécialiste des médias au ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique, gouvernement des T. N.-O. De plus, il est un ancien champion de ski de fond national canadien ainsi qu'un champion aux Jeux d'hiver du Canada.

#### KEN COURCHENE

Un Ojibway de Pine Falls au Manitoba, Monsieur Courchene oeuvre depuis plusieurs années dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il détient un Baccalauréat ès arts en éducation. Président-directeur général, il travaille actuellement au sein d'un programme de lutte contre l'abus des solvants destiné à des adolescents dont plusieurs sont des victimes ou survivants de sévices sexuels et physiques. Dans le cadre de son travail avec les jeunes et avec les adultes toxicomanes, il a recours à des méthodes de guérison traditionnelles comme la danse du soleil, la cérémonie de la suerie et le cercle de la parole.

*La Fondation autochtone de guérison tient à souligner les contributions des membres du Conseils qui ont quitté leur poste depuis la publication du rapport annuel 1999 : Ann Meekitjuk-Hanson, Paul Chartrand, Charlene Belleau, Wendy John et Louis Tapardjuk. À la fin du mois de juin 2000, de nouveaux membres seront désignés pour remplacer les trois membres sortants, Paul Chartrand, Wendy John et Louis Tapardjuk.*

#### WENDY JOHN

Madame John est directrice générale régionale associée de la région du Pacifique au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle est membre de la Première Nation Musqueam en Colombie-Britannique, au sein de laquelle elle a exercé trois mandats comme chef du conseil. Madame John a été la première femme au Canada à être élue au poste de vice-chef de l'Assemblée des Premières Nations, en Colombie-Britannique. Elle a été le porte-parole du Canada, à titre de commissaire, au sein de Pacific Salmon Commission et elle a été membre du conseil d'administration de la Société immobilière du Canada Limitée ainsi que de celui du Royal British Columbia Museum. Elle est également fondatrice et présidente du projet portant sur les pensionnats en Colombie-Britannique.

#### RICHARD KISTABISH

Monsieur Kistabish, un Algonquin de Val-d'Or, au Québec, parle couramment le français, l'anglais et l'algonquin. Président des services sociaux Minokin, il oeuvre depuis plusieurs années dans le domaine de la santé et des services sociaux à l'échelle régionale et provinciale. Il a agi à titre de secrétaire-trésorier du Comité de la santé, Kitcisakik, et de président (Grand chef) du Conseil des Algonquins du Québec. Il a également publié plusieurs ouvrages dont *La santé mentale et les peuples autochtones du Québec - Postface* (Mental Health and Aboriginal People of Québec - Postface); *Le livre vert - la position de la nation algonquine face aux questions environnementales* (The Green Book - Positions of the Algonquin People on Environmental Issues); et *Enquête nationale sur les services aux enfants chez les Premières nations* (National Inquiry into First Nations Child Care).

#### CARRIELYNN LAMOUCHE

Experte-conseil Métis de Gift Lake, en Alberta, Madame Lamouche a étudié au Conservatoire royal de musique et détient une maîtrise en travail social. Elle a coordonné et animé plusieurs événements, y compris la conférence Dreamcatchers de Grant McEwan et une conférence pour les jeunes dans les établissements Métis. Madame Lamouche a publié divers articles sur l'histoire des établissements Métis et elle a oeuvré à titre bénévole auprès d'enfants ayant des troubles et de leurs familles. Elle-même aux prises avec une invalidité, elle collabore avec les gouvernements, les entreprises et les maisons d'enseignement pour identifier et réduire les obstacles. Elle a siégé à de nombreux comités, dont le Provincial Human Rights, Multicultural Education Fund Advisory Committee et le Gift Lake Metis Settlement Peace Advisory Committee. Dans son enfance, Madame Lamouche a fréquenté le pensionnat St. Mary à Kenora, Ontario.

### **TERESSA NAHANEE**

Madame Nahanee est membre de la nation Squamish. Elle est également membre de Law Society of British Columbia et elle pratique actuellement le droit à Merritt, en Colombie-Britannique. Elle a occupé un poste de conseillère ministérielle dans le Programme pour les Autochtones aux Services correctionnels Canada et de consultante en matière constitutionnelle auprès de la Native Women's Association of Canada. Madame Nahanee travaillait auparavant au Bureau du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et au Secrétariat d'État. Elle a aussi occupé le poste de directrice régionale pour la Colombie-Britannique et le Yukon au sein du Programme de développement économique des Autochtones. Madame Nahanee a passé deux ans à Washington D.C., une année comme adjointe spéciale au commissaire du Bureau des Affaires indienne et une autre au comité du Congrès américain sur les affaires intérieures et insulaires. Elle compte plusieurs publications à son actif, notamment une étude sur les agressions sexuelles au Canada. Madame Nahanee a fréquenté le pensionnat indien St. Paul de 1951 à 1956.

### **DORRIS PETERS**

Madame Peters est une Aînée de la nation Sto:lo. Elle est née dans la réserve Peters située à quelques kilomètres à l'ouest de Hope, Colombie-Britannique. Dès son jeune âge, ses grands-parents ont découvert qu'elle avait le don de guérison et ils l'ont aidée à le développer et à l'entretenir. Tout au long de sa vie adulte, elle a travaillé avec des Aînés de différents groupes culturels et elle a tiré des enseignements puissants en matière de guérison. Madame Peters croit que les Autochtones doivent se tourner et regarder vers leur passé et en réapprendre les principes fondamentaux, tels que l'honnêteté, le respect, être exemplaire, redonner à sa communauté les bienfaits reçus, partager les ressources, venir en aide à ceux qui en ont besoin, préserver au premier plan des interventions officielles l'intégrité, le sens moral et l'honneur, transmettre la culture et la langue aux nouvelles générations, l'humilité, la purification spirituelle, et enfin, être un guide, un mentor positif pour ceux et celles qui ont reçu des dons de nature spirituelle. C'est de cette manière, selon Madame Peters, qu'on pourra retrouver l'essence même de notre identité en tant que Premières Nations et qu'on pourra guérir les blessures du passé et les souffrances actuelles afin de bâtir un avenir prometteur pour les générations à naître.

### **VIOLA ROBINSON**

Née à Amherst (Nouvelle-Écosse), Viola Marie Robinson est une Micmaque. Elle a fréquenté la Micmac Indian Day School de Shubenacadie et la Sacred Heart Academy de Meteghan, Nouvelle-Écosse, avant de terminer ses études au Maritime Business College de Halifax. Madame Robinson a passé sa vie à défendre les intérêts du peuple Mi'kmaq et à plaider en faveur des droits fondamentaux

des Premières nations à travers le pays. Mieux connue en tant que fondatrice et présidente depuis de nombreuses années du Native Council of Nova Scotia, de même que du Conseil national des autochtones du Canada, elle a également à son actif de nombreuses autres réalisations. En 1990, l'Université Dalhousie de Halifax lui a décerné un doctorat en droit à titre honorifique. Madame Robinson a été commissaire au sein de la Commission royale sur les peuples autochtones. En mai 1998, elle a obtenu une licence en droit de l'Université Dalhousie et elle termine actuellement son stage dans un cabinet d'avocat à Halifax. Bien qu'elle ne soit pas elle-même survivante du régime des pensionnats, tous les membres de sa famille proche, y compris son frère, sont des survivants de ce régime.

### **GRANT SEVERIGHT**

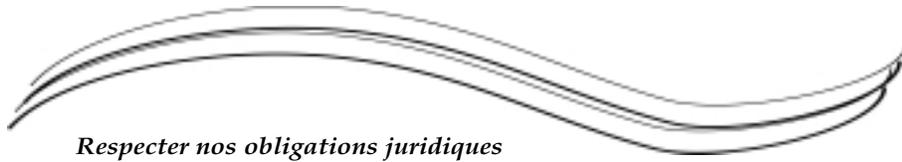
M. Severight poursuit actuellement des études de cycle supérieur en Aboriginal Justice and Corrections (Justice et services correctionnels applicables aux Autochtones) à l'Université du Saskatchewan. Il est membre de la nation de Saulteaux-Ojibway et il réside à Saskatoon. M. Severight a agi en tant que président du Saskatchewan Treaty Indian Council et également en tant que directeur du Prince George Indian Friendship Centre. Comme principaux champs d'intérêts personnels, il aime la musique et la menuiserie; de plus, il enseigne le programme de dynamique de vie (lifeskills) et il fait du bénévolat.

### **CINDY SWANSON**

Madame Swanson, une Métis vivant à Edmonton, est une étudiante de troisième année en études autochtones à l'université de l'Alberta. Elle a été nommée membre provincial du Conseil consultatif national Métis sur la jeunesse et elle a oeuvré à différents niveaux auprès des collectivités Métis et des Premières nations, tout particulièrement au sein de projets et d'organisations pour les jeunes Métis et les jeunes des Premières nations. Elle a mené des recherches sur le syndrome des pensionnats.

### **CHARLES WEASELHEAD**

Un membre de la tribu Blood des Premières Nations de Standoff, en Alberta, Monsieur Weaselhead est un administrateur de la santé. Il détient un certificat de deux ans en administration des services de santé. Il a été directeur d'un centre de traitement pour alcooliques et toxicomanes pendant huit ans et il oeuvre dans le domaine de l'administration de la santé depuis quinze ans. Depuis deux décennies, il s'intéresse aux questions et aux collectivités autochtones, tout particulièrement aux techniques de guérison individuelle et communautaire, dont les méthodes traditionnelles et culturelles. Il porte une attention toute spéciale aux cycles négatifs de la violence à l'égard des enfants et il cherche à assurer un filet protecteur, des mesures de protection, aux victimes et aux autres personnes affectées.



*Respecter nos obligations juridiques*

L'initiative de financement de la Fondation autochtone de guérison a été conçue et est administrée en conformité avec l'accord de financement entre la Fondation et le gouvernement du Canada, ainsi que les dispositions contenues dans les Lettres patentes et les Statuts et règlement de la FADG. Les critères détaillés régissant la mise en œuvre de l'initiative de financement de la Fondation sont décrits dans la deuxième édition du Guide du programme de la FADG.

**L'ACCORD DE FINANCEMENT: LA FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON ET SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA REPRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN**

Dans le contexte des attributions de fonds, cet accord définit ce qu'est un Requéant admissible. Conformément aux critères classifiant le type de requérant admissible, de projets et de coûts admissibles, les fonds de la FADG ont été utilisés afin de répondre aux besoins de guérison des personnes autochtones résidant au Canada et qui ont été affectés par les abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles: communautés des Premières Nations, Inuit et Métis, organisations ou groupes appartenant à des organisations canadiennes (groupes de femmes autochtones, de jeunes Inuits, Centres d'amitié ou groupes de Survivants) ainsi que des personnes autochtones résidant au Canada, qui ont survécu au système des pensionnats ou qui sont les descendants de personnes survivantes, des réseaux de communautés autochtones. La Fondation attribue des fonds seulement aux requérants qui répondent aux critères établis pour les projets et les coûts admissibles.

**Projets admissibles**

Les projets de guérison qui seront financés par la Fondation devront prendre en compte les aspects mental, affectif, physique et spirituel de la vie. Le fonds de la Fondation pour la guérison des Autochtones sera consacré aux besoins de guérison des victimes de la population des Premières nations, Métis et Inuit résidant au Canada, qui ont souffert des effets de la violence physique et sexuelle subie dans les pensionnats, y compris des répercussions intergénérationnelles. La Fondation va appuyer les approches novatrices qui sont inspirées par la situation géographique, les différences et les besoins locaux ainsi que par d'autres réalités relatives à la démarche de guérison.

Pour être admissibles, les projets doivent porter sur les besoins en matière de guérison des Peuples autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles; établir des liens complémentaires, lorsque le Conseil le juge possible, avec d'autres services et programmes sociaux et de santé (fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones; être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicable.

Un projet admissible peut, sans y être obligé : se concentrer sur la prévention et la détection précoce des effets des séquelles laissées par les sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats, y compris les répercussions transmises d'une génération à l'autre; comprendre des éléments de recherche et de création des capacités des collectivités, y compris les communautés d'intérêts, de s'occuper de leurs besoins à long terme en matière de guérison; comprendre, là où et quand c'est possible, et selon le contexte et les besoins régionaux, une approche holistique incluant les méthodes traditionnelles et contemporaines; s'occuper des besoins particuliers des segments de la population, notamment des aînés, des jeunes et des femmes; se fonder sur une méthode de guérison communautaire pour aborder les besoins des particuliers, des familles et des collectivités, ce qui peut comprendre les communautés d'intérêt

Tous les projets doivent avoir un impact positif sur le processus de guérison communautaire ; avoir un impact bénéfique à long terme en ce qui concerne le transfert de connaissances et de compétences et prévoir la prise en charge complète des activités par la communauté, une fois que le financement de la Fondation aura pris fin.

Les projets qui bénéficient à un seul individu, et qui excluent les autres membres de la communauté ne seront pas financés par la Fondation.

## Coûts admissibles

Suivant l'entente conclue avec le gouvernement du Canada, la Fondation ne peut pas appuyer financièrement : le coût d'achat, direct ou indirect, de biens immobiliers ou de réparation ou d'entretien de biens immobiliers que le requérant admissible possède directement ou indirectement, sauf dans les cas exceptionnels où, selon l'opinion du conseil, ces coûts sont nécessaires et accessoires à la mise en œuvre efficace du projet admissible. Les coûts relatifs à l'indemnisation de particuliers, à toute procédure ou à toute enquête publique reliée aux pensionnats ne sont pas des coûts admissibles; cela n'exclut pas les éléments des projets prévoyant des enquêtes

publiques régionales à des fins de guérison en rapport avec les pensionnats. Ne sont pas admissibles les coûts relatifs à un programme admissible qui fait double emploi avec des programmes, des activités ou des services offerts par le gouvernement fédéral, provincial ou territorial ou grâce à du financement provenant d'un gouvernement ne constituent pas des coûts admissibles ; des activités de recherche, sauf celles portant sur la collecte de connaissances de base requises pour concevoir/remanier un programme, le mettre en œuvre et l'évaluer avec efficacité.

Toutefois, la Fondation peut financer un projet qui relève d'un domaine où il y a de nouveaux besoins auxquels on doit répondre. En faisant cela, elle peut s'intégrer aux programmes et services existants et les améliorer pour les adapter davantage aux besoins et aux priorités autochtones.

## Cadre de mise en œuvre du Financement de la FADG

La Fondation veut que les projets qu'elle finance puissent mener à la guérison de tous les membres de la communauté : enfants, jeunes, Aînés, femmes, hommes, personnes handicapées, personnes incarcérées, personnes homosexuelles et les personnes dont le corps, l'esprit, le cœur et l'âme ont été blessés. Nous continuerons de consulter, dialoguer avec les peuples autochtones, pour rechercher avec eux la manière la plus efficace d'utiliser les fonds pour le processus de guérison.

Dans cette optique, la Fondation a décidé que chaque projet qu'elle finance doit répondre à quatre critères obligatoires (ou conditions de base). Les critères obligatoires ont été établis en tenant compte de l'accord de financement entre la Fondation autochtone de guérison

et le gouvernement du Canada, des avis du Conseil d'administration de la Fondation et des résultats de la consultation avec les survivants des pensionnats.

## Chaque projet que la fondation finance doit répondre à TOUS les critères obligatoires.

*Remédier aux traumatismes.* Chaque proposition doit remédier aux traumatismes résultant des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

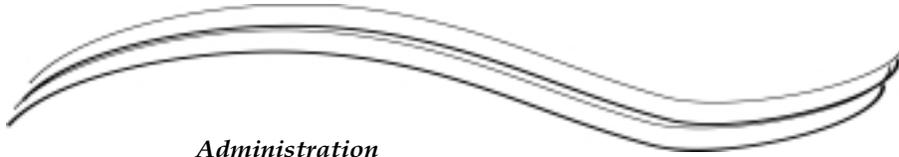
*Démontrer que le projet bénéficie d'appui.* Un projet aura plus d'impact s'il est lié à des programmes de santé, de services sociaux et à d'autres programmes communautaires. Pour être financé, un projet doit démontrer qu'il bénéficie d'un appui.

*Démontrer comment les responsables du projet respecteront l'obligation de rendre compte.* Ils doivent surtout démontrer comment ils respecteront l'obligation de rendre compte des activités du projet aux personnes qui ont survécu au système des pensionnats, à la communauté où le projet aura lieu, au groupe cible qui bénéficiera du projet.

*Conformément aux stipulations de la Charte des droits et liberté du Canada.* Les projets doivent être conçus et administrés conformément à la Charte des droits et libertés et à toutes les autres lois canadiennes relatives aux droits de la personne. La Fondation autochtone de guérison examinera chaque demande pour s'assurer que toutes les propositions de projet respectent ces lois.

## Autres critères

Les critères additionnels suivants ont été élaborés pour la procédure d'examen des propositions : La proposition démontre que des partenariats ont été établis ; qu'il existe un besoin de guérison ; qu'il y a participation des survivants lorsque cela est possible et approprié ou encore de personnes souffrant des répercussions intergénérationnelles. Que des mesures ont été prises pour créer un environnement sécurisant ; la proposition intègre également des méthodes et des activités stratégiques et bien planifiées ; l'équipe du projet possède les compétences et l'expérience nécessaires pour mener le projet à bien ; la proposition aura des effets positifs durables sur la guérison des survivants ; le projet ajoutera aux services ou programmes qui existent déjà dans la communauté ; le projet continuera de fonctionner une fois que le financement de la Fondation aura pris fin ; le budget proposé correspond aux dépenses prévues dans le projet.



## **Administration**

Dans la période de mars 1999 à mars 2000 la FADG a élaboré plusieurs politiques et procédures. Ces politiques et procédures servent à encourager l'établissement et le maintien d'un milieu de travail sain, productif et éthique et de faciliter des relations avec et entre les communautés fondées sur les valeurs culturelles autochtones.

Voici les politiques, procédures et lignes directrices élaborées par la Fondation:

- Manuel des politiques et procédures à l'intention du personnel
- Code de conduite pour le personnel et les membres du Conseil
- Manuel des services d'information
- Stratégie de communication
- Stratégie de recherche
- Politique éditoriale
- Lignes directrices - Langues officielles
- Code d'éthique pour les projets
- Accord de contribution agreement entre la FADG et les projets financés
- Processus d'appel

## **Documents de base**

Le travail de la Fondation est guidé par trois documents-clés :

- L'accord de contribution entre la Fondation autochtone de guérison et le Gouvernement du Canada
- Les lettres patentes
- Les Statuts et règlements No. 1 de la FADG

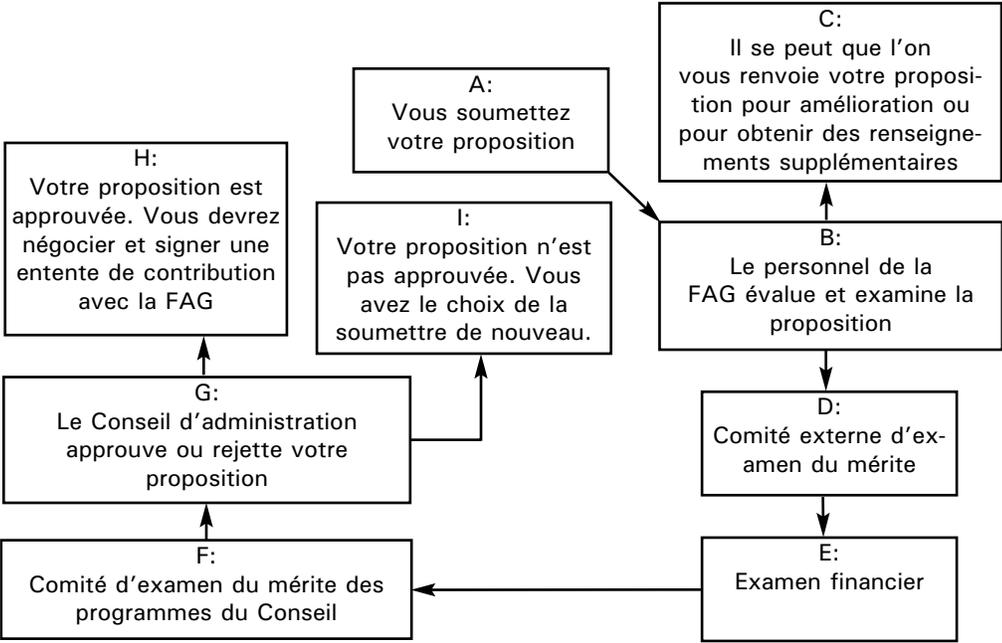
## **Personnel**

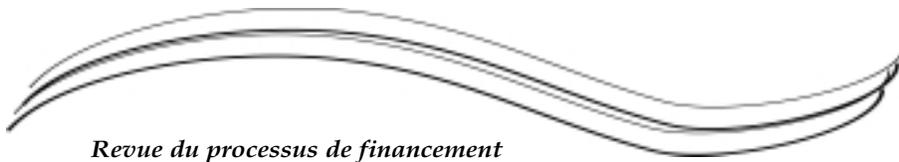
L'effectif en personnel de la fondation totalise maintenant 59 employés à plein temps. 3 occupant des postes exécutifs, 28 dans les départements d'information sur les programmes, examen des propositions et soutien administratif, 19 dans le département des Finances, 3 dans le département de recherche, 6 dans le département des Communications.

Notre personnel offre un microcosme de notre monde et représente de nombreuses nations, parmi lesquelles : Inuit, Métis, Anishnabe, Kanienkehaka, Salish, Musqueam, Cris, Kainai, Wyandot, Déné, Canadiens. La majorité (92%) de nos employés sont Autochtones.



*Processus d'évaluation  
des propositions*





## *Revue du processus de financement*

Au cours de ses deux premiers cycles de financement, le personnel de la Fondation autochtone de guérison a recueilli et suivi les réactions et commentaires au sujet du processus de financement. Nous avons sans cesse encouragé les gens à nous faire part de leurs observations et points de vue à ce sujet. Le Guide du programme contient un formulaire d'observations et rétroaction sur le Guide du programme (également disponible sur notre site web) et nous avons fourni un formulaire de commentaire à l'issue de chacun de nos ateliers d'information. Nous venons de terminer plusieurs séances de axées sur l'amélioration de notre fonctionnement. Nous avons préparé ensemble un plan de travail à long terme.

Cette période a été pour nous un temps d'apprentissage, nous avons découvert la nécessité de revoir les dates limite pour la soumission des propositions; de nous assurer que le personnel apporte davantage d'appui aux requérants au tout début du processus; de cibler davantage nos appuis financiers; de répondre aux besoins d'échelonnement, sur plusieurs années, des fonds accordés et finalement, de chercher les moyens qui nous permettront de financer les secteurs qui ont les plus grands besoins et qui sont sous-financés. Les survivants nous ont fait part de leur volonté, ils désirent que le processus réponde à leur besoin et qu'il soit dirigé par la base. Un grand nombre d'entre eux nous ont dit que le processus de demande de financement était "trop compliqué".

Nous sommes actuellement engagés à répondre à ces besoins et continuerons, au cours des prochains mois, à apporter tous les changements nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de la Fondation. Nous savons que le processus de financement et le Guide couvrent un grand nombre d'éléments et qu'ils peuvent sembler complexes pour ceux qui veulent simplement demander un appui financier. Bien que certains de ces éléments soient essentiels pour assurer la transparence et pour aider le Conseil d'administration à prendre des décisions éclairées et efficaces en ce qui concerne les investissements pour la guérison, nous cherchons à maintenir un équilibre en aidant le plus grand nombre de gens possible durant le processus de demande.

Suite à notre revue, nous avons pris les mesures suivantes.

### **Simplification du processus de demande de financement**

Compte tenu des rétroactions qui nous ont été transmises par les Survivants, les communautés et les requérants autochtones, nous avons révisé la mise en page et simplifié le langage et le formulaire de demande de financement de notre deuxième édition du Guide du programme. Il n'est maintenant plus nécessaire de soumettre les projets sous des thèmes spécifiques, ceux-ci étant proposés simplement à titre de suggestions pour ceux et celles qui les trouveraient utiles à l'élaboration de leur proposition. Un formulaire de demande est également disponible sur CD-ROM, que nous continuerons d'améliorer au cours des prochains cycles de financement.

### **Révision des dates limite**

Afin d'encourager la soumission du plus grand nombre possible de propositions, plusieurs cycles de financement ont été intégrés dans la période de vie de la Fondation. Les requérants dont la proposition n'a pas été admise ou qui n'ont pu la présenter au cours du premier cycle pourront soumettre de nouveau leur proposition lorsqu'un nouvel Appel sera lancé.

Nous avons établi deux dates limite par année afin que les requérants puissent soumettre de nouveau une proposition sans avoir à attendre une année entière pour le faire.

À l'intérieur de la même date limite, nous avons établi un processus interne d'évaluation préalable afin d'offrir aux requérants dont la proposition est incomplète ou doit être révisée, l'option de le faire soit à l'intérieur de la date limite soit pour l'année suivante.

Il y a deux dates limites en l'an 2000 :  
Le 25 février 2000  
Le 25 août 2000

Il y a deux dates limites en l'an 2001 :  
Le 23 février 2001  
Le 31 août 2001

## **Processus du contrôle et d'évaluation**

La Fondation autochtone de guérison a développé des indicateurs de rendement afin de contrôler et évaluer les projets financés. Les indicateurs de rendement permettent aux gestionnaires de réagir rapidement et de corriger les problèmes. Ils servent également de repère pour déterminer si un les rapports financiers et d'activités peuvent être jugés satisfaisants. Pour que leur projet soit recommandé au Conseil pour un renouvellement de financement, les requérants qui ont opté pour un financement de plusieurs années doivent satisfaire les critères obligatoires.

### **Accélération du processus de renouvellement du financement**

La Fondation autochtone de guérison finance les projets une année à la fois. Les requérants qui désirent recevoir un financement sur plusieurs années (jusqu'à trois ans maximum) doivent fournir le budget pour l'année suivant la première année de leur projet et satisfaire aux exigences en matière de rapports et de critères d'évaluation. Ils doivent également soumettre une nouvelle demande pour chaque année subséquente. La FADG a écourté le processus d'application afin que les demandes de renouvellement de financement soient traitées rapidement.

### **Clarification des exigences en matière de soumission des rapports**

LA FADG a élaboré des conditions devant être respectées par tous les projets financés, entre autre la soumission de rapports d'activités et de rapports financiers, l'élaboration d'un code de conduite professionnel et de mesures assurant la sécurité des participants au projet, l'obtention d'une assurance de responsabilité civile, la production de rapports d'évaluation et de suivi. Toutes ces conditions sont destinées à assurer une utilisation efficiente et responsable des fonds, la sécurité des participants et la viabilité des projets.

### **Limites de financement**

Afin de pouvoir accorder des fonds à un plus grand nombre de communautés, la FADG a établi des critères limitant le financement qu'elle accorde :

- Limite de 20 000 dollars pour les projets soumis par des individus parrainés
- Limite de 10 000 dollars pour les projets soumis par une seule communauté, organisation ou groupe
- Les projets qui soumettent une demande supérieure à environ 100 000 dollars doivent répondre à des critères spéciaux

Compte tenu de ces lignes directrices, la FADG compte financer 400 projets par année.

## **Amélioration du processus d'appel**

Les requérants disposent maintenant d'un processus d'appel amélioré.

### **Suivi régulier de la subvention unique accordée pour l'élaboration des propositions**

L'aide financière pour l'élaboration des propositions n'est plus disponible jus qu'en date du 31 mars 1999. Il s'agissait d'une subvention unique pour aider les requérants.

- Nombre total des demandes d'appui financier pour l'élaboration de propositions : 1282
- Nombre total des demandes auxquelles un appui financier a été accordé : 917
- Montant total des appuis financiers accordés 4.362.052,00 dollars
- Nombre de communautés desservies par cet appui : 917
- Nombre de projets soumis grâce à l'appui accordé : 414 (jusqu'à date)

Nous n'avons pas de date limite pour la collecte de ces statistiques. Ceux qui ont reçu une l'aide financière pour l'élaboration des propositions peuvent soumettre un proposition à n'importe quelle date, à l'intérieur de notre cycle de financement.

### **Raffinement processus d'examen des proposition**

Le processus d'examen des proposition a été amélioré afin que les propositions puissent être examinées de manière plus approfondie par les membres de notre personnel et les professionnels, avant qu'elles soient acheminées vers l'étape suivante, c'est-à-dire le processus d'évaluation du mérite. Ces examens externes aideront à déterminer si une proposition répond aux critères obligatoires ainsi qu'aux exigences administratives de l'évaluation préalable. Le personnel collaborera avec les requérants qui ont besoin d'améliorer leur proposition et la rendre conforme aux exigences minimales. Cette collaboration ne devra pas être interprétée comme une garantie de financement. L'intention est d'aider le plus possible les requérants afin que leur proposition soit complète et qu'elle réponde aux conditions obligatoires.

Nous gardons des contacts réguliers avec les requérants dont la demande a besoin d'être améliorée, avant que celle-ci passe à l'étape d'examen externe. Nous accordons assez de temps au requérant dont la demande a besoin d'être améliorée pour qu'ils puissent la soumettre de nouveau, soit à l'intérieur de la même date limite, soit à la prochaine date limite. Nous offrons au requérant dont la proposition n'a pas été acceptée l'occasion, l'information et le soutien qui leur permettra d'élaborer une meilleure proposition.

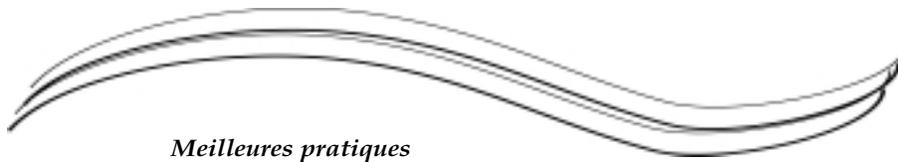
La FADG a raffiné ses critères pour l'examen des propositions :

- 4 critères obligatoires
- 11 autres critères qui aident à évaluer les forces et les faiblesses des propositions

**Amélioration de l'aide fournie pour élaborer une proposition**

Afin de fournir l'aide demandée par les communautés autochtones en ce qui concerne l'élaboration de propositions, la FADG a élaboré un système de soutien répondant aux besoins exprimés :

- Des ateliers d'élaboration de proposition dans toutes les régions du pays.
- Un soutien téléphonique fourni par notre équipe d'information sur les programmes



## *Meilleures pratiques*

Au cours de l'année dernière, nous avons beaucoup appris en ce qui concerne les meilleures pratiques appliquées par nos projets financés. Selon les situations des communautés, des approches différentes peuvent être utilisées. Voici quelques principes qui se dégagent de ces meilleures pratiques.

Le projet amène la communauté à l'étape de développement. Cette progression est le résultat de la participation. Par contre, lorsque l'on a recours à des consultants de l'extérieur, il arrive que des problèmes surgissent. Les membres de la communauté se sentent exclus du projet, car il n'ont joué aucun rôle dans son développement. Les gestionnaires de projet peuvent être obligés de consigner « leurs » idées sur papier pour en faire rapidement une proposition; Leur défi est aussi de mettre en oeuvre les idées d'autres personnes. Cette situation arrive moins souvent lorsque les propositions sont élaborées avec la collaboration de la communauté. Lorsque la communauté est impliquée, elle a souvent une idée beaucoup plus claire et juste de ce qui se passe et de ce qui doit être fait par le projet.

Les gestionnaires du projet s'engagent dans un processus minutieux de planification à long terme et investissent leurs efforts dans l'élaboration d'une vision stratégique qui prévoit les défis associés à la mise en oeuvre du projet, sa viabilité et la participation de la communauté.

Une attention particulière est portée à la sélection du personnel et son soutien.

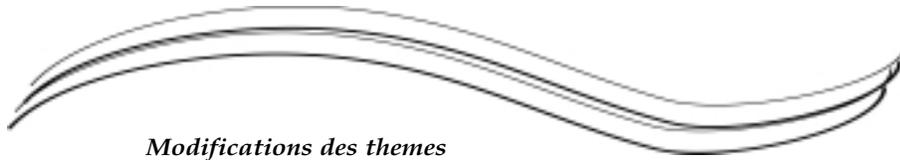
Le projet a un objectif modeste et réalisable et un but qui est clairement défini.

Le projet est mis en oeuvre par petites étapes, chacun d'entre elle tant réalisée avec la participation la plus large possible. Le but du projet est axé sur la communauté et lorsque ce but est atteint, il a résulté en un rapprochement des membres de la communauté.

Ces cinq principes se nomment donc : développement communautaire, planification à long terme, bonne sélection et soutien du personnel, objectif clair et réalisable, et but axé sur la communauté.

Les projets qui ont la plus grande influence et l'impact le plus marqué sont ceux qui consistent à faire des entrevues avec les survivants des pensionnats, qui enregistrent leurs histoires et qui fournissent du counseling. Ces projets combinent des méthodes de counseling traditionnelles et contemporaines et essaient de revenir aux approches traditionnelles. Ces approches inculquent la fierté et la connaissance de soi. Les participants apprennent qui ils sont et pourquoi ils agissent comme ils le font.

Les projets qui offrent des pratiques basées sur des approches traditionnelles, des retraites en milieu naturel semblent aussi avoir obtenu des résultats remarquables. Parmi ces projets citons les camps et retraites en milieu sauvage et les ateliers en plein air. Les participants ont l'occasion de s'exprimer sans avoir peur d'être jugés. La prise de conscience provoquée par ces pratiques traditionnelles ont un effet de vagues qui affecte tous les participants et par répercussions, ceux qu'ils aiment.



## **Modifications des thèmes du programme**

Les tournées de consultation avec les Peuples et communautés autochtones ainsi que le réseau de communication qui a été établi et qui fonctionne sur une base régulière, continuent de diriger le processus de financement de la Fondation autochtone de guérison, ainsi que les types de programmes et d'activités qui peuvent être financés. Suite à ces consultations et échanges, la Fondation autochtone de guérison a renouvelé son engagement à :

- Travailler en respectant les valeurs des cultures autochtones
- Travailler en collaboration et en harmonie avec l'ensemble de la communauté

### **1. La guérison communautaire**

Ce thème examine les moyens de favoriser la guérison au sein de la communauté. Nous finançons des projets pour guérir les survivants des pensionnats et leurs descendants, leurs familles et communautés, parce que tous ces groupes ont souffert des effets des abus sexuels et physiques perpétrés dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

La guérison n'a pas le même sens pour tout le monde. Bien que le processus de guérison soit axé sur des objectifs et moyens communs, la manière dont elle se déroule est souvent différente pour chaque personne, famille et communauté. Nous savons que la guérison prend du temps. Lorsqu'une personne entreprend une démarche de guérison, elle a besoin de soutien tout au long de son cheminement. Une composante importante de ce processus est le sentiment de sécurité qu'une personne doit ressentir pour progresser vers la guérison. Votre proposition doit se sentir en sécurité, tant au niveau de leur corps, de leur esprit, de leur âme et de leur cœur.

### **2. Reconnaissance du rôle des femmes**

Ce sont surtout les femmes qui fournissent des soins dans les communautés autochtones. En adoptant ce thème, la FAG veut donner aux femmes une occasion d'avoir un impact sur notre orientation en tant qu'Autochtones. Elle invite donc les femmes à trouver des solutions pour remédier aux traumatismes résultant des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. Pour progresser, nous devons tout d'abord guérir de nos blessures.

### **3. Le développement et le perfectionnement des capacités autochtones**

Ce thème examine des moyens de former les gens pour promouvoir la guérison dans la communauté. C'est ce qu'on

appelle le renforcement des capacités. Voici certains types de formation qui peuvent contribuer à ce but : mettre au point de nouveaux programmes d'études et de nouvelles méthodes d'enseignement ; former un plus grand nombre d'Autochtones aux pratiques de guérison ; assurer un soutien aux personnes qui aident les survivants et leurs descendants à guérir.

Les projets financés sous ce thème doivent remédier aux effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. Les propositions doivent tenir compte des besoins des communautés et doit compléter les programmes déjà en place ou qui sont sur le point d'être mis en œuvre. Pour ne pas avoir à assumer seuls les coûts élevés des programmes de formation, les requérants sont fortement encouragés à soumettre une proposition dans le cadre d'un partenariat avec d'autres organismes, communautés ou programmes.

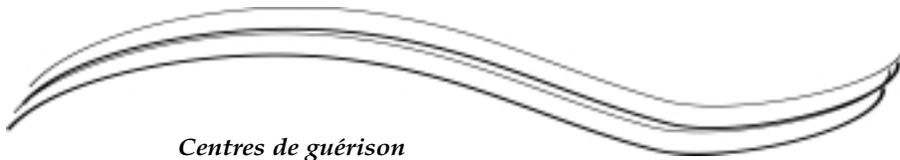
### **4. Le rétablissement de l'équilibre**

Ce thème permet de chercher les moyens de guérir la communauté dès maintenant, et de maintenir un bon état de santé. Une partie du processus de guérison consiste à repérer le plus tôt possible les problèmes causés par les abus sexuels et physiques dans les pensionnats. Les personnes qui ont subi ces abus peuvent plus tard infliger eux-mêmes des mauvais traitements à d'autres membres de leur famille ou de leur communauté. Le but est de surmonter ces problèmes SANS PLUS ATTENDRE, afin qu'ils cessent d'avoir des répercussions sur les autres générations. Cela rétablira l'équilibre dans les communautés et mettra ainsi fin au cycle des abus.

Les propositions sous ce thème peuvent porter sur des projets visant les familles, les jeunes et les aînés. Il existe de nombreuses façons de rétablir l'équilibre dans une communauté, par exemple en examinant certains aspects reliés à la culture et la vie spirituelle des Autochtones.

### **5. La commémoration et l'historique des faits**

Sous ce thème, on examine les moyens de documenter les expériences traumatisantes vécues dans les pensionnats afin qu'elles ne soient jamais oubliées. Les personnes qui ont survécu aux abus sexuels et physiques perpétrés dans les pensionnats sont d'avis que cela est une composante importante du processus de guérison. Le partage de cette histoire peut également aider à briser le cycle des abus entre générations. La Fondation est à la recherche de projets qui englobent certaines régions ou la totalité du pays et qui favorisent l'établissement de liens et de partenariats.



## *Centres de guérison*

La Fondation autochtone de guérison reconnaît qu'il n'existe pas de définition unique du concept de guérison. La guérison est un processus personnel qui s'opère sur une période de temps et qui touche les individus, les familles et les communautés. La FADG appuie des programmes de guérison communautaires respectueux de la culture et qui répondent aux besoins des membres de la communauté Autochtone. La Fondation apporte également son soutien aux programmes de guérison conçus pour répondre aux besoins de groupes particuliers tels les femmes, les Aînés, les jeunes, les détenus, les homosexuels, les personnes handicapées et ceux et celles dont le corps, l'esprit, le cœur et l'âme ont été affectés par les séquelles des abus sexuels et physiques qu'ils ont subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

assurèrent également la transparence envers les survivants et leurs descendants ; elles servent à promouvoir et à incorporer des approches de guérison efficaces et holistiques qui s'attaquent directement aux séquelles des traumatismes subis dans les pensionnats.

La Fondation désire également approfondir et partager les connaissances autochtones en matière de guérison et de mieux-être. Les centres de guérison financés par la FADG devront accepter de partager gratuitement des informations sur les pratiques exemplaires de guérison, qui contribueront à établir un bassin de connaissances en matière de guérison, accessible à tous. La FADG appuie également le développement de ressources canadiennes dans le domaine de la guérison. La Fondation demande que les programmes de centres de guérison fassent appel aux ressources existantes professionnelles.

## *Points saillants*

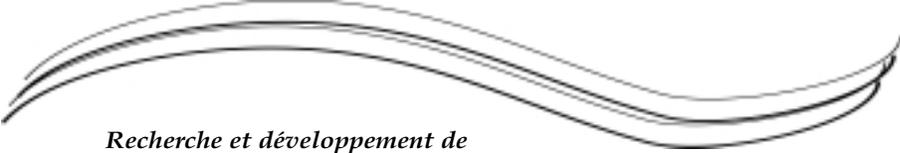
- Nouveau protocole élaboré par le Conseil, basé sur les avis d'experts
- Nouveau modèle intégrant des mesures qui protègent tous ceux qui participent au processus de guérison
- Les fonds seront de préférence attribués dans les régions désavantagées par un manque de services
- L'appel de propositions pour les Centres de guérison a été publié sur le site Web de la FADG, par publipostage et dans les médias

Bien que les programmes de centres de guérison seront conçus différemment selon les besoins de la communauté et la nature des projets élaborés par la base, tous les programmes de centres de guérison devront respecter des normes similaires. Ces normes leur permettront d'administrer un environnement sécuritaire et de gérer efficacement leurs programmes afin d'assurer le bien-être des communautés autochtones. La FADG a élaboré un modèle de programme de centre de guérison qui aidera les communautés à intégrer ces éléments dans leur proposition.

Le Modèle a été structuré afin d'inclure des mesures, qui en créant un environnement sécurisant, protégeront toutes les personnes participant au processus de guérison. Ces mesures

Le processus de demande de financement pour les centres de guérison se divise en deux étapes. En premier lieu, contactez la Fondation autochtone de guérison pour demander une déclaration d'intention. En deuxième lieu, veuillez remplir un formulaire de demande de financement pour les centres de guérison.

Les propositions soumises sous le thème des Centres de guérison devront être basées sur le Modèle de centre de guérison. Le Modèle n'a pas été conçu pour remplacer les programmes de centres de guérison existants ni pour qu'un certain modèle soit choisi de préférence à un autre. Nous enverrons un exemplaire du modèle à tous ceux dont la proposition a été admise sous le thème des centres de guérison.



## *Recherche et développement de documents de référence*

### **Plan et stratégie de recherche**

Le plan de recherche de la FADG esquisse l'orientation et le processus pour l'élaboration d'une stratégie triennale de recherche pour la Fondation autochtone de guérison.

### **Buts de la recherche**

Les buts de recherche sont de recueillir, analyser et diffuser les informations susceptibles de:

contribuer à la conception, la restructuration, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes efficaces; promouvoir une approche holistique de guérison et identifier les meilleures pratiques de guérison des projets communautaires; fournir des informations sur les questions importantes qui informent les pratiques de guérison et qui encouragent le développement des capacités des communautés autochtones; participer au processus qui mènera la Fondation à laisser derrière elle, au niveau national, un héritage en matière de guérison; encourager l'évolution vers un public plus informé et plus compréhensif.

### **Objectifs de recherche**

À court terme, les activités de recherche entreprises par la Fondation autochtone de guérison contribueront à améliorer les programmes de guérison communautaire. À long terme, elles consolideront les capacités de guérison des communautés autochtones.

En particulier, les activités entreprises par le Département de recherche de la Fondation autochtone répondront aux besoins suivants : faciliter les processus de réflexion et de planification à tous les niveaux et paliers de la Fondation; permettre à la Fondation de connaître, sur une base régulière, les tendances en matière de projets et programmes; apporter un soutien aux activités d'évaluation des projets et de la Fondation elle-même; construire la base de connaissances nécessaires pour élaborer, restructurer, mettre en œuvre et évaluer des programmes.

Les objectifs de recherche proposés sont les suivants :

Recueillir et disséminer auprès des communautés de l'information sur les meilleures pratiques de guérison; rechercher et évaluer les méthodes et moyens les plus efficaces pour traiter les traumatismes directs et indirects causés par les abus sexuels et physiques perpétrés dans les pensionnats;

étudier et analyser ce qui constitue les répercussions intergénérationnelles; combler le manque de connaissances actuelles sur ce qui constitue les besoins les plus pressants; aider à évaluer les projets, à élaborer un cadre d'évaluation de la FADG; rechercher des méthodes et approches de guérison communautaires adaptées à la culture ainsi que des institutions qui soient en mesure d'entreprendre et de poursuivre des démarches de guérison; fournir des recommandations au sujet d'approches holistiques et innovatrices; rechercher les données manquantes en matière de connaissances démographiques et programmatiques dans divers secteurs

En outre, le Département de recherche mènera des recherches, suivant les besoins, afin de permettre au Conseil de prendre des décisions éclairées.

### **Mise en œuvre du programme**

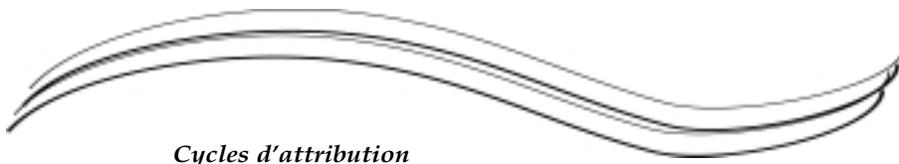
Le volet mise en œuvre des programmes répond aux besoins des communautés et des projets en ce qui concerne les informations et les activités d'évaluation requises par la Fondation, tels que: l'identification des documents primaires et secondaires portant sur les pensionnats; l'identification, analyse et dissémination des informations disponibles au sujet des meilleures pratiques de guérison; l'identification des tendances reliées à la livraison de programmes; la participation à l'évaluation sommative ou finale de la Fondation autochtone de guérison.

### **Activités de développement de ressources**

Suite aux activités de recherche liées à la production du bulletin et aux demandes d'information de la part du public, au sujet de la Guérison et des pensionnats, le Département des communications a recueilli et compilé des ressources documentaires et autres

- Bibliographies
- Listes de vidéos et de films
- Listes de sites Web et de documents disponibles sur l'Internet
- Listes d'études et de rapports gouvernementaux et privés

Les articles de notre bulletin sont toujours accompagnés d'une liste de références et de ressources. Notre numéro de juin dédie une page à des références sur les pensionnats.



*Cycles d'attribution*

## **Les dates limites pour la présentation des demandes**

### **Premier cycle**

La Fondation a lancé son premier appel de propositions le 3 décembre 1998. Cet appel a été réparti sur trois dates-limites, chacune correspondant à un thème particulier : le 15 janvier (Développement et perfectionnement des capacités Autochtones et Guérison communautaire) ; le 26 février (Centres de guérison) ; le 31 mars (Rétablissement de l'équilibre et commémoration et historique des faits).

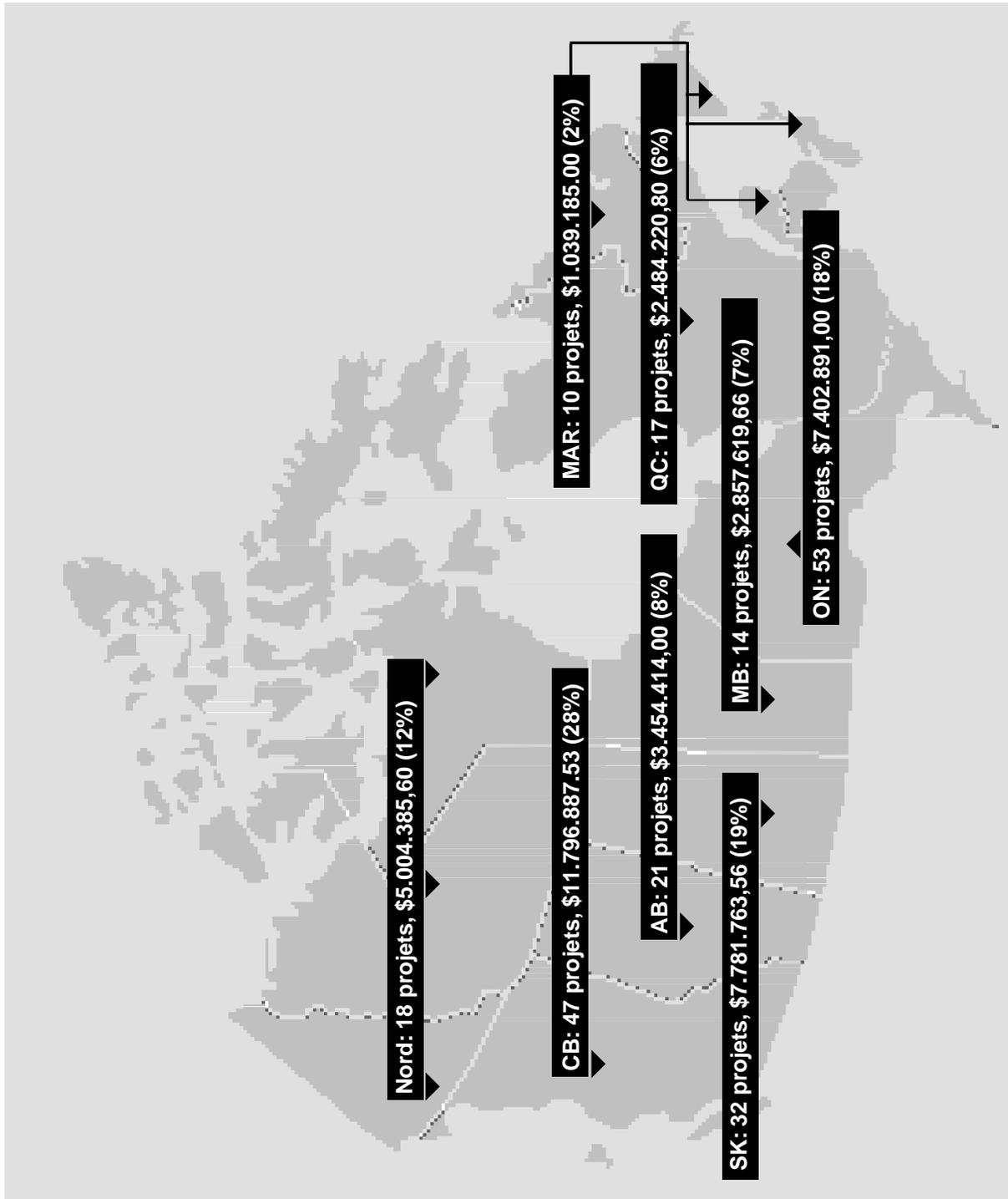
### **Deuxième cycle**

La Fondation a lancé son deuxième appel de propositions le 30 novembre 1999. Dans cet appel il n'est pas nécessaire que votre proposition soit soumise sous un thème particulier. Vous pouvez utiliser les thèmes du premier cycle pour vous aider à trouver des idées de projet.

### **Troisième cycle**

Il y a trois dates limite dans le troisième cycle : le 25 août 2000, le 23 février 2001 et le 31 août 2001.

S.V.P. voir la carte ci-dessous pour l'allocation régionale de financement (jusq'au 12 juin 2000).



Au 20 juin 2000



## *Maillage*

Au départ, le Conseil d'administration s'est donné pour objectif d'administrer et d'utiliser de la manière la plus efficace et la plus juste possible les fonds qui nous ont été confiés. Il nous a paru essentiel de nous informer auprès des survivants, afin que le travail de la Fondation soit pertinent. C'est dans ce but qu'a été organisée la Conférence sur la stratégie de guérison relativement aux écoles résidentielles qui s'est tenue en territoire Squamish, les 14, 15 et 16 juillet 1998. Les survivants nous ont transmis un message clair : ils souhaitent un degré élevé de responsabilité de la part du Conseil. Afin de maintenir sa crédibilité et d'inspirer la confiance, le Conseil doit manifester sa responsabilité à l'égard des survivants des pensionnats, affirmer que la Fondation prend acte de leurs recommandations et que son travail s'inspire des interventions populaires.

La Fondation autochtone de guérison a élaboré et raffiné plusieurs modes de communications avec les peuples autochtones dans leurs communautés qu'ils puissent nous faire part de ce qui doit être entrepris pour s'attaquer aux effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats., y compris les répercussions intergénérationnelles.

### **Communications**

Tous les aspects du travail de la Fondation ont des impacts majeurs sur la communication et soulèvent des questions importantes au niveau stratégique. Pour atteindre les objectifs de la Fondation, nous devons fournir des efforts concertés en matière de communication.

### **Équipe de communication**

L'équipe de communication est maintenant complète avec l'embauche récente d'un administrateur du Site Web et un agent de base de donnée.

### **Stratégie intégrée de communication**

Afin d'ouvrir et de maintenir des contacts avec les survivants des pensionnats, la FADG a élaboré une Stratégie exhaustive de communication, récemment approuvée par le Conseil. Cette stratégie fournit un cadre grâce auquel la Fondation pourra transmettre, à ses différentes audiences, des informations et promulguer son travail de manière efficace. Elle aborde, de manière globale, la nécessité pour la Fondation de posséder une bonne com-

munication, énonce le but de cette communication ainsi que les objectifs de la stratégie. Ce document identifie également des activités et des outils de communication spécifiques, qui pourraient être mis en œuvre pour aider la Fondation à atteindre ses buts. Les objectifs de la Stratégie de communication de la Fondation visent à augmenter l'efficacité de celle-ci dans les aspects suivants de son travail:

- Aider les peuples autochtones à s'aider eux-mêmes en leur fournissant des ressources pour leurs projets de guérison;
- Encourager, à une échelle élargie, une plus grande compréhension de la part du public canadien, de l'histoire des écoles résidentielles, des abus physiques et sexuels perpétrés par les écoles résidentielles, y compris les répercussion intergénérationnelles;
- Éduquer sur les questions et les besoins touchant la guérison;
- Cultiver un climat de support public;
- Encourager les Canadiens à participer au processus de guérison en les invitant à marcher avec nous sur le chemin de la réconciliation;
- S'assurer que la Fondation préserve, de manière constante et vigilante, un processus transparent de fonctionnement et d'allocation des fonds;
- S'assurer que l'image de la Fondation et ses relations avec le milieu communautaire demeure positive;
- Promulguer le réseautage, le maillage et encourager les partenariats;

### **Site Web**

La FADG possède maintenant un site Web bilingue, mis à jour à chaque semaine et amélioré sur une base régulière.

### **Base de données**

Nous avons pris des mesures pour améliorer le fonctionnement de notre base de données et élaboré un processus qui nous permet de maintenir notre rythme d'expansion et de mise à jour tout en limitant nos coûts. La Base de données nous permet un accès rapide et efficace aux données qui nous sont essentielles (par région, provinces, activités, langues, nations et cultures). La base de don-

nées contient actuellement les coordonnées de plus de 1 600 personnes et de 5 900 organisations. Notre base de données de publipostage se chiffre à plus de 3 500 adresses.

### **Bulletin – Le premier pas**

Nous avons élaboré une politique éditoriale afin de définir le protocole de publication de notre bulletin et d'orienter les relations que nous entretenons avec nos lecteurs et contributeurs. Cette politique jette les bases d'un dialogue continu entre la Fondation, les personnes survivantes et les communautés et entre les personnes survivantes et leurs communautés.

Nous avons développé un processus de production économique et efficace et consolidé notre réseau de contact avec les survivants des pensionnats, les projets financés par la FADG, les communautés, individus, organisations, penseurs et décideurs, artistes, poètes etc., qui s'intéressent au sujet de la guérison dans le contexte des traumatismes subis dans les pensionnats. Ce réseau nous fournit les rétroactions et l'inspiration créative nécessaires pour publier un bulletin triestral qui répond aux besoins de nos lecteurs. En mars 2000, le nombre total de nos lecteurs se chiffrait à 3 500.

### **Distribution du Guide du programme et du formulaire de demande de financement**

À la fin du mois de mars 2000, la FADG a envoyé un total de 12 000 Guides du programme (2<sup>e</sup> édition). Le guide contient le formulaire de demande de financement. De plus un formulaire additionnel sous forme de CD Rom a été inséré dans chaque guide.

### **Production de rapports**

Dans la période entre mars 1999 et mars 2000, la DADG a produit les rapports officiels suivants : Rapport sur les assemblées régionales, Rapports de présentation au Ministre des Affaires indiennes et du développement du Nord, au Comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations ; Rapport sur les projets financés.

### **Assemblées régionales**

La Fondation autochtone s'intéresse de très près aux rétroactions, suggestions et recommandations de la part des survivants des pensionnats, des organisations et autres parties intéressées. Afin de faciliter ces échanges nous avons organisé une série de dialogues sous la forme d'Assemblées, tenues dans plusieurs régions du pays.

Iqaluit, Nunavut, le 28 septembre 2000  
Winnipeg, Manitoba, le 12 octobre 2000  
Vancouver, C.B., le 26 octobre 2000  
Ottawa, Ontario, le 9 novembre 2000  
Moncton, N.B., le 23 novembre 2000

### **Autres consultations**

Nous encourageons également les gens à communiquer et à dialoguer avec nous. Nous pouvons aussi être contactés par téléphone, télécopieur, courriel et par la poste. Nous avons mis une ligne sans frais à la disposition du public et des communautés autochtones, pour les appels interurbains. Notre courriel est également accessible par le biais du site Web de la FADG.

Les membres du Conseil de la Fondation, son Président, son Directeur général et des directeurs exécutifs ont assisté à plusieurs événements et rencontres organisées par des communautés autochtones et auxquels ils ont été invités.

### **Liaison avec les médias**

Le département de communication a développé et maintient des contacts avec les médias autochtones et canadiens en :

- Organisant et répondant à des demandes d'entrevues (journaux, radio, TV)
- Établissant un réseau de contact personnel avec les médias autochtones et canadiens
- Répondant aux questions soulevées dans les médias lorsque celles-ci sont directement reliées au fonctionnement et au mandat de la FADG (lettres ouvertes, réponses, articles etc...)

### **Annonces publiques**

La FADG a annoncé un grand nombre de ses activités et événements par le biais de son bulletin, de publipostages, de campagne téléphonique et par télécopieur, de communiqués de presse, d'annonces publiques sur les journaux et par l'intermédiaire des bulletins et des babillards d'autres organisations, du site Web de la FADG, des ateliers de soutien communautaire et de conférences.

### **Ateliers d'information sur la FADG et d'élaboration de propositions**

Afin de répondre aux demandes d'information et de soutien pour l'élaboration de proposition qui nous sont parvenues de communautés dans toutes les régions du Canada, la FADG a formé une équipe de coordinateurs de soutien communautaire. Sous l'égide du département des programmes, cette équipe a élaboré et offert des ateliers d'élaboration de propositions. Les ateliers ont été tenus dans diverses régions du Canada afin de fournir des informations sur la FADG et un soutien pratique sur le processus de demande de financement.

Ces ateliers de deux jours sont ouverts à tous ceux qui désirent élaborer et soumettre une proposition de pro-

jet et demander du financement à la Fondation. Les ateliers examinent et permettent de discuter des points suivants :

- Ce que la Fondation finance
- Comment remplir le formulaire de demande de financement
- Dates limite

### Processus d'examen des propositions

Les ateliers sont destinés à des regroupements d'organisations, de bandes ou d'organismes communautaires. La FADG n'offre pas d'atelier sur la demande d'une seule organisation, bande ou organisme communautaire, car nous ne disposons que d'un nombre restreint de membres du personnel pouvant les offrir. Lorsque cela est possible, La Fondation collabore avec les organisations de gérer conjointement la coordination de l'atelier. La Fondation fournit la documentation (guides du programme, formulaires de demande de financement, feuilles d'évaluation etc...) et autre matériel nécessaire à la tenue de l'atelier.

### Calendrier des ateliers

#### Novembre & décembre 1999

- 29-30 nov. Bimose Tribal Council, Kenora, Ontario
- 2-3 dec. Opaskwayak Cree Nation, The Pas, Manitoba
- 6-7 dec. Lesser Slave Lake Regional Council, Alberta
- 10 dec. Prince Albert Grand Council, Saskatchewan
- 14-15 dec MKO, Thompson, Manitoba

#### Janvier 2000

- 11 & 12 jan. 11-12 jan. Niagara Chapter of Native Women, Fort Erie, Ontario
- 12 jan. File Hills Agency, Balcarres, Saskatchewan
- 13 & 14 jan Health Clinic, Patuanak, Saskatchewan
- 17 & 18 jan. BTC Child & Family Services, N. Battleford, Saskatchewan
- 17 & 18 jan. Westmark Hotel, Whitehorse, Yukon
- 17 jan. MKO Offices, Thompson, Manitoba
- 18 - 20 jan. Hostel Survivors Group Offices, Inukjuak, Québec
- 20 & 21 jan. Downtown Hotel, Dawson City, Yukon
- 20 & 21 jan. Hay River Metis Nation Offices, Hay River, TNO
- 24 & 25 jan. Youth Centre, Vernon, Colombie Britannique
- 24 & 25 jan. Ramada Hotel, Saskatoon, Saskatchewan
- 24 & 25 jan. Cote First Nation, Kamsack, Saskatchewan
- 25 & 26 jan. 25-26 Town Office ("Tea Room") Lac La Biche, Alberta

- 27 & 28 jan. 27-28 Canadian Native Friendship Centre, Edmonton, Alberta
- 31 jan. & 1 fev. Mushkegowuk Council Office, Moose Factory, Ontario
- 31 jan. & 1 fev. 31 jan. & 1 fev. High Level Friendship Centre, High Level, Alberta
- 31 jan. & 1 fev. Prince Rupert Friendship House, Prince Rupert, Colombie Britannique
- 31 jan. & 1 fev. Prince George Friendship Centre, Prince George, Colombie Britannique

#### Février 2000

- 2 & 3 fev. Fort St. John Friendship Centre, Fort St. John, Colombie Britannique
- 3 & 4 fev. Coast Bastien Hotel, Nanaimo, Colombie Britannique
- 3 & 4 fev. Sik-ooh-Kotoki Friendship Society, Lethbridge, Alberta
- 7 & 8 fev. The Explorer Hotel, Yellowknife, TNO
- 8 & 9 fev. Labrador Friendship Center, Happy Valley/Goose Bay, Labrador
- 8 fev. Community Hall, Fisher River First Nation, Manitoba
- 10 & 11 fev. Lord Beaverbrook Hotel, Fredericton, Nouveau Brunswick
- 10 & 11 fev. Place Louis Riel Hotel, Winnipeg, Manitoba
- 10 & 11 fev. Midnight Sun Recreation Complex, Inuvik, TNO
- 10 & 11 fev. St. Theresa Point Community Hall, St. Theresa Point, Manitoba
- 14 & 15 fev. Lord Nelson Hotel, Halifax, Nouvelle Écosse
- 15 & 16 fev. Nation Crie de Mistissini, Val D'Or, Québec
- 15 & 16 fev. Waywayseecappo First Nation, Manitoba

#### Mars 2000

- 7 & 8 mars Prince George, Colombie Britannique
- 12 mars Aboriginal Women's Council Saskatchewan
- 14 & 15 mars Muskoday First Nation Saskatchewan
- 18 & 19 mars Two Rivers Metis Society, Colombie Britannique
- 20 & 21 mars Gift Lake Metis Settlement Alberta
- 22 & 23 mars Yellowquill First Nation, Saskatchewan
- 27 - 31 mars Community Support coordinators meeting & training, Ottawa, Ontario

#### Conférences/événements publics

- 21 fev. Honouring the Healers, Saskatoon, Saskatchewan
- 25 fev. National Metis Youth Conference, Edmonton, Alberta

États financiers de la

**FONDATION AUTOCHTONE  
DE GUÉRISON**

Exercice terminé le 31 mars 2000

## RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation autochtone de guérison au 31 mars 2000 et les états des résultats, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2000 ainsi que les résultats de son fonctionnement et les flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Tel que le stipule la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comptables agréés



Ottawa, Canada

Le 26 mai 2000

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Bilan

31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000	1999
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	403 816 \$	– \$
Débiteurs	249 861	89 980
Intérêts à recevoir	2 145 740	1 516 056
Charges payées d'avance	128 903	8 896
	<u>2 928 320</u>	<u>1 614 932</u>
Immobilisations (note 3)	876 093	490 318
Placements (note 4)	345 023 092	357 346 918
	<u>348 827 505 \$</u>	<u>359 452 168 \$</u>

## Passif et apports reportés

Passif à court terme		
Découvert bancaire	– \$	1 063 423 \$
Créditeurs et charges à payer	525 227	431 660
Revenus de dons reportés	3 369	–
	<u>528 596</u>	<u>1 495 083</u>
Apports reportés		
Revenu de placement reporté	–	7 466 767
Apports en capital reportés	876 093	490 318
Subvention reportée	347 422 816	350 000 000
	<u>348 298 909</u>	<u>357 957 085</u>
Engagements locatifs (note 5)		
Engagements de projets (tableau)		
	<u>348 827 505 \$</u>	<u>359 452 168 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



\_\_\_\_\_, président



\_\_\_\_\_, trésorier

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000	1999
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Augmentation des débiteurs	(159 881) \$	(89 980) \$
Augmentation des intérêts à recevoir	(629 684)	(1 516 056)
Augmentation des charges payées d'avance	(120 007)	(8 896)
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	93 567	431 660
Augmentation des revenus de dons reportés	3 369	-
Amortissement des immobilisations	117 203	38 958
	<u>(695 433)</u>	<u>(1 144 314)</u>
Investissement		
Achat de placements	(471 585 924)	(4 139 181 880)
Vente de placements	491 699 624	3 783 977 108
Amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations	(7 789 874)	(2 142 146)
Acquisition d'immobilisations	(502 978)	(529 276)
	<u>11 820 848</u>	<u>(357 876 194)</u>
Financement		
Augmentation (diminution) du revenu de placement reporté	(7 466 767)	7 466 767
Augmentation des apports en capital reportés	385 775	490 318
Augmentation (diminution) de la subvention reportée	(2 577 184)	350 000 000
	<u>(9 658 176)</u>	<u>357 957 085</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	1 467 239	(1 063 423)
Découvert bancaire, au début de l'exercice	(1 063 423)	-
<b>Encaisse (découvert bancaire), à la fin de l'exercice</b>	<b>403 816 \$</b>	<b>(1 063 423) \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État de l'évolution des apports reportés

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	Revenu de placement reporté	Apports en capital reportés	Subvention reportée	2000 Total	1999 Total
Solde au début de l'exercice	7 466 767\$	490 318\$	350 000 000	\$ 357 957 085\$	– \$
Subvention du gouvernement fédéral	–	–	–	350 000 000	
Revenu de placement (note 4 b))	15 627 413	–	–	15 627 413	13 502 810
Constaté à titre de produits	(22 591 202)	–	(2 577 184)	(25 168 386)	(5 506 767)
Ajouts aux immobilisations	(502 978)	502 978	–	–	–
Amortissement des apports en capital reportés	–	(117 203)	–	(117 203)	(38 958)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>– \$</b>	<b>876 093 \$</b>	<b>347 422 816\$</b>	<b>348 298 909\$</b>	<b>357 957 085 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2000

---

## 1. Description

La Fondation autochtone de guérison (la « Fondation ») a été constituée sans capital-actions le 30 mars 1998, en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Fondation est un organisme sans but lucratif et, en vertu du paragraphe 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle est exonérée de l'impôt.

La Fondation a été créée en vue de financer des projets qui ont pour objectif la guérison des Autochtones victimes des séquelles de violence physique et sexuelle dans les pensionnats, y compris les incidences intergénérationnelles. En 1998, la Fondation a conclu avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien une convention de financement aux termes de laquelle la Fondation a reçu une subvention ponctuelle de 350 000 000 \$. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et de déboursier la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devront être prises d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2003 et les débours réels peuvent être effectués sur une période de dix ans se terminant en mars 2008.

## 2. Principales conventions comptables

### a) Constatation des produits

Les produits tirés de la subvention sont inscrits selon la méthode de report pour la constatation des apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports affectés d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées.

Le revenu de placement affecté est constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

### b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Élément d'actif	Durée utile
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans
Œuvres d'art	Aucun amortissement

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 2

Exercice terminé le 31 mars 2000

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### c) Placements

Les placements sont inscrits au prix coûtant, plus ou moins l'amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations. Les intérêts sur les placements sont accumulés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes sur la vente de placements sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel il y a aliénation. L'amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations est accumulé sur la durée du placement. Le revenu de placement gagné au cours de l'exercice est inscrit à titre d'augmentation du revenu de placement reporté.

### d) Apports en capital reportés

Les apports reçus aux fins des dépenses en immobilisations sont reportés et amortis sur la même durée et selon la même méthode que les immobilisations connexes.

## 3. Immobilisations

---

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2000 Valeur comptable nette	1999 Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	463 517\$	50 100 \$	413 417 \$	260 855 \$
Matériel informatique	487 311	99 723	387 588	229 463
Logiciels	63 379	6 338	57 041	—
Œuvres d'art	18 047	—	18 047	—
	<hr/> 1 032 254 \$	<hr/> 156 161 \$	<hr/> 876 093 \$	<hr/> 490 318 \$

---

Le prix coûtant et l'amortissement cumulé au 31 mars 1999 s'élevaient respectivement à 529 276 \$ et 38 958 \$.

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 3

Exercice terminé le 31 mars 2000

## 4. Placements

- a) Les placements détenus par la Fondation servent au financement des projets au cours de la période de dix ans se terminant en mars 2008. Le prix coûtant et la valeur marchande des placements se résument comme suit :

	2000		1999	
	Valeur comptabl	Valeur marchande	Valeur comptable	Valeur marchande
Encaisse	231 685 \$	231 685 \$	53 988\$	53 988 \$
À recevoir sur la vente de placements	1 360 278	1 360 278	–	–
Quasi-espèces				
Gouvernement fédéral	5 474 954	5 474 954	34 557 146	34 557 146
Gouvernement provincial	–	–	4 172 154	4 172 154
Sociétés	29 851 200	29 851 200	8 107 864	8 107 864
Obligations, coupons et obligations résiduares				
Gouvernement fédéral	210 436 072	213 641 658	221 909 909	222 688 948
Gouvernement provincial	61 504 322	58 654 143	60 687 202	59 993 986
Sociétés	28 374 707	26 635 669	25 716 509	25 317 413
	337 233 218	335 849 587	355 204 772	354 891 499
Amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations	7 789 874	–	2 142 146	–
	345 023 092 \$	335 849 587 \$	357 346 918\$	354 891 499 \$

- b) Le revenu de placement se compose de ce qui suit :

Intérêts	8 644 268 \$	11 437 312 \$
Perte sur aliénation	(806 729)	(76 648)
Amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations	7 789 874	2 142 146
	15 627 413\$	13 502 810 \$

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 4

Exercice terminé le 31 mars 2000

## 5. Engagements locatifs

Aux termes de divers contrats de location-exploitation pour du matériel et des locaux, la Fondation s'est engagée à effectuer les paiements minimums futurs suivants :

2001	372 819 \$
2002	372 819
2003	363 520
2004	174 051

---

---

1 283 209 \$

## 6. Frais généraux

	2000	1999
Salaires	3 414 286 \$	692 141 \$
Bureaux	349 067	262 953
Frais de placement	249 919	130 066
Honoraires	195 234	188 236
Entretien des systèmes informatiques	221 840	115 845
Loyer	202 966	100 754
Déplacements	217 459	38 558
Assurances	23 071	22 998
Location de matériel	96 500	—
	4 970 342 \$	1 551 551 \$

## 7. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1999 ont été reclassés en fonction de la présentation des états financiers adoptée pour 2000.

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000	1999
<b>Produits</b>		
Subvention	2 577 184 \$	– \$
Revenu de placement	22 591 202	5 506 767
Financement reçu de l'atelier de Vancouver	–	400 000
Financement de démarrage	–	86 000
Amortissement des apports en capital reportés	117 203	38 958
Autres	–	6 000
	<u>25 285 589</u>	<u>6 037 725</u>
<b>Charges</b>		
Projets		
Financement de projets (tableau)	15 241 690	–
Développement d'une ébauche	2 603 712	1 758 340
	<u>17 845 402</u>	<u>1 758 340</u>
Administration		
Frais généraux (note 6)	4 970 342	1 551 551
Régie	882 972	859 214
Examen de la recevabilité	465 409	241 417
Communications et promotion	314 562	331 405
Atelier de développement d'une ébauche	206 001	–
Réunions régionales	200 645	–
Comité de déontologie	170 303	88 625
Recherche	110 838	–
Séances d'information	1 912	103 182
Frais de démarrage	–	636 144
Atelier de Vancouver	–	428 889
Amortissement des immobilisations	117 203	38 958
	<u>7 440 187</u>	<u>4 279 385</u>
	<u>25 285 589</u>	<u>6 037 725</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Tableau des engagements et dépenses de projets

Exercice terminé le 31 mars 2000

Thème	Engagements de projets		Engagements de projets de l'exercice écoulé		Dépenses de projets		Dépenses de projets de l'exercice écoulé		Total des dépenses de projets	Solde des engagements de projets
	d'exercices antérieurs	7 696 110 \$	d'exercice écoulé	3 498 220 \$	d'exercice antérieurs	– \$	d'exercice écoulé	6 154 227 \$		
La guérison communautaire		7 696 110 \$		3 498 220 \$		– \$		6 154 227 \$	6 154 22 \$	5 040 103 \$
Le développement et le perfectionnement des Autochtones	4 347 552		2 057 777	6 405 329	–		4 105 583	4 105 583	4 105 583	2 299 746
Le rétablissement de l'équilibre	–		18 127 101	18 127 101	–		2 943 144	2 943 144	2 943 144	15 183 957
La Commémoration et l'historique des faits	–		3 847 379	3 847 379	–		584 335	584 335	584 335	3 263 044
Programmes de Centres de guérison	–		5 312 042	5 312 042	–		1 454 401	1 454 401	1 454 401	3 857 641
	<b>12 043 662 \$</b>		<b>32 842 519 \$</b>	<b>44 886 181 \$</b>	<b>– \$</b>		<b>15 241 690 \$</b>	<b>15 241 690 \$</b>	<b>15 241 690 \$</b>	<b>29 644 491 \$</b>



Toronto, le 5 juin 2000

Le Conseil d'administration  
Fondation autochtone de guérison  
75, rue Albert, pièce 801  
Ottawa (Ontario) K1P 5E7

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous voulons confirmer que les investissements de la Fondation continuent d'être administrés conformément aux Lignes directrices présentées dans l'Accord de financement conclu avec le gouvernement fédéral. Ces lignes directrices englobent la qualité du crédit, la diversification et la structure d'échéances des investissements ou placements admissibles. Elles ont été respectées depuis la création du Fonds en 1998.

Veuillez agréer mes cordiales salutations.

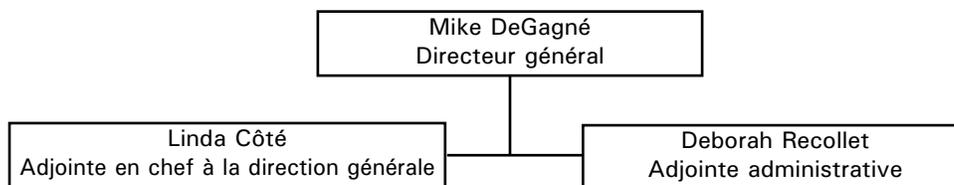


Graham E. Sanders  
President

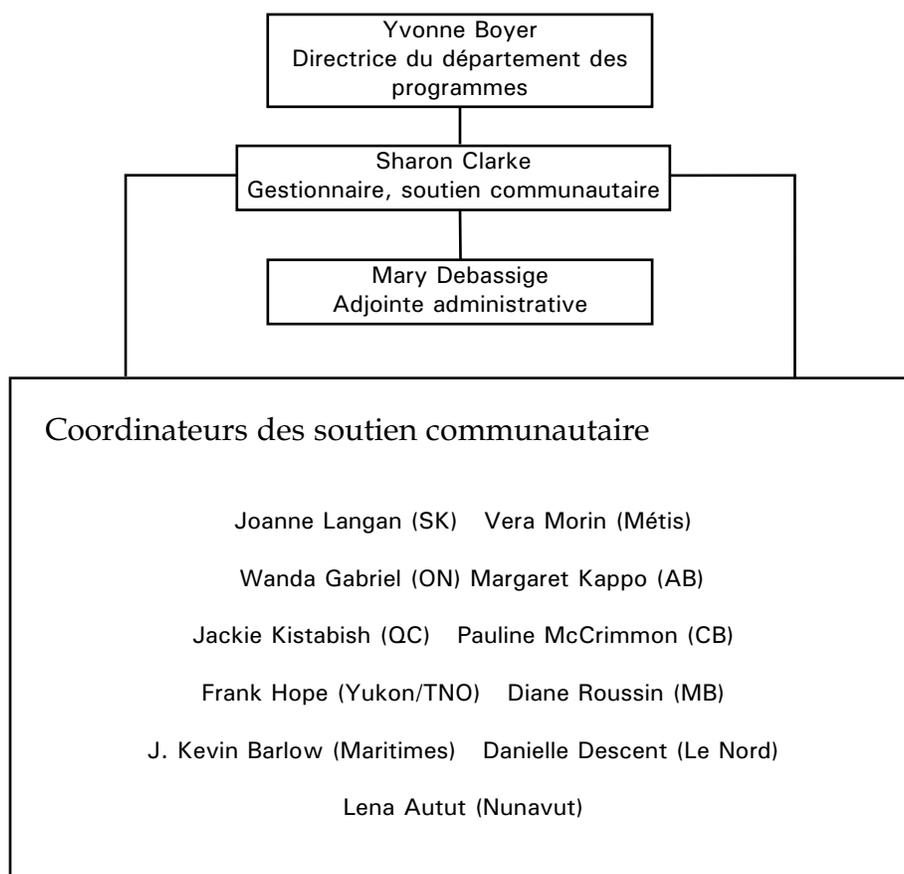


*Annexe*

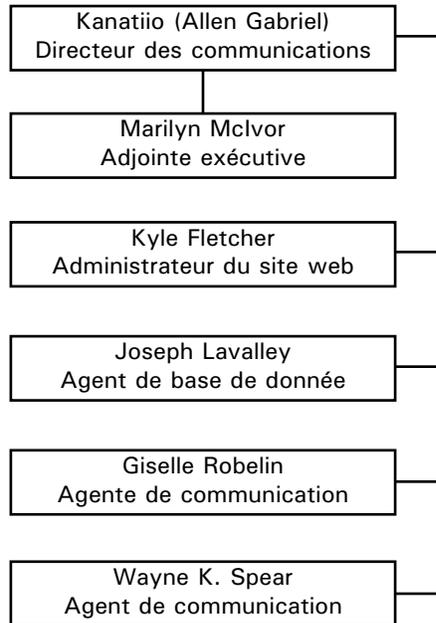
## Bureaux Exécutifs



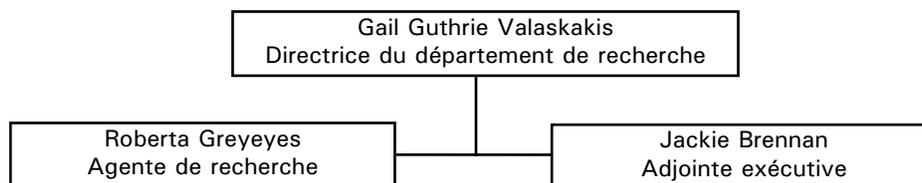
## Département des soutien communautaire



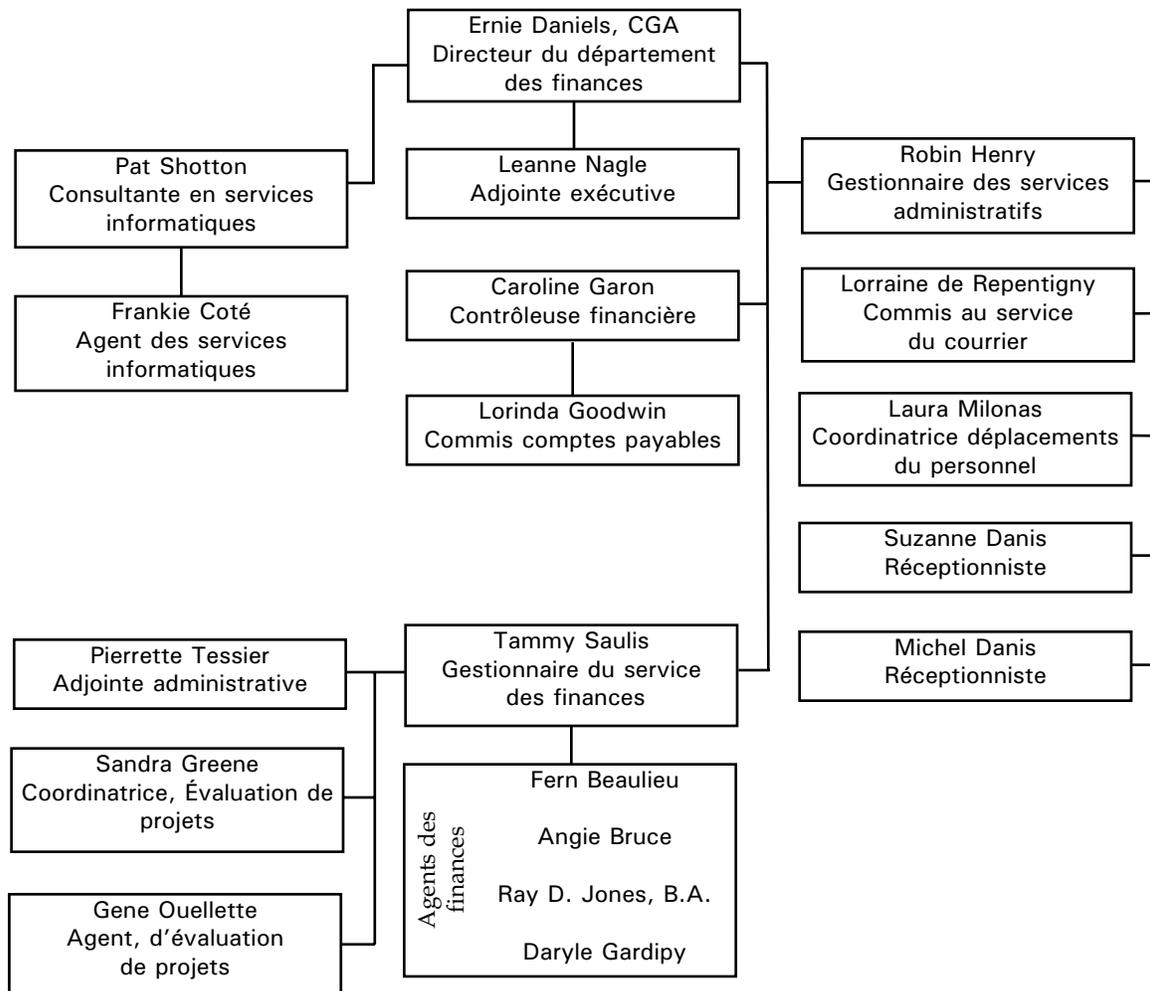
## Département des communications



## Département des recherches



# Département des finances et des administrations



# Département des Programms

